



# AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03  
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2022-03 intitulé *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* :

- A été présenté et déposé à la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19h30;
- Sera adopté à la séance régulière du 07 mars 2022 au 33, rue du Pont à Saint-Stanislas et ce, à 19h30;
- A pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;

Donné à Saint-Stanislas, ce 1<sup>er</sup> mars 2022

**Marie-Claude Jean**

Directrice générale et greffière-trésorière